



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU 03 juillet 2020**

**Nombre de membres :**

En Exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

L'an deux mille vingt et le trois du mois de juillet à 18 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, maire.

**Présents** : Louis SALA, Sébastien SANCHEZ, Christine RUIZ, Robert RAMIO, Eliane BERDAGUER, Aurélie SAUCH, Laetitia HAVRAN, Matthias ALZEARI, Magalie RIBES, Abraham MEDJADJ, Myriam DARDENNE, Cathy PERARNAUD.

**Absents** : MAROLLEAU Mickaël, Jonathan PARON, Christelle BOULAY, Jérôme POURSAT à Laetitia HAVRAN, Laetitia SI DJILANI, Michel PALAU, Camille LEPRINCE.

**Procurations** : Christelle BOULAY à Robert RAMIO ; Jérôme POURSAT à Laetitia HAVRAN ; Jonathan PARON à Magalie RIBES ; MAROLLEAU Mickaël à Matthias ALZEARI ; Laetitia SI DJILANI à Aurélie SAUCH ; Michel PALAU à Myriam DARDENNE ; Camille LEPRINCE à Cathy PERARNAUD.

**Secrétaire** : Matthias ALZEARI **Date de la convocation** : 29 juin 2020

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance 12 juin 2020.

Délibération N° 2020/017

**OBJET** : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque Commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'adjoint délégué.

Il précise que la durée du mandat des membres de la commission des impôts est le même que celui du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Il demande à l'Assemblée de désigner en nombre double, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité propose comme membres titulaires :

- M. Sébastien SANCHEZ 5, rue des Margueridettes, Montescot
- Mme Christine RUIZ, 12 rue Emile Zola, Montescot
- M. Robert RAMIO, 26, avenue Paul Valéry, Montescot
- Mme Elian BERDAGUER, 14 rue Rosa Bonheur, Montescot
- M. Jérôme POURSAT, 4, rue des Peupliers, Montescot
- Mme Laetitia HAVRAN - 5 ter, rue des Terres Verts, Montescot
- Mme Muriel CAMPILLO - 31, rue des Chardonnerets, Montescot
- M. Jean-Michel CARASOL - 9 rue Paul Verlaine, Montescot
- Mme Sandrine GERVAISEAU - 7, rue des Margueridettes, Montescot
- Mme Camille LEPRINCE - rue de la Méditerranée, Montescot
- Mme Aurélie SAUCH - 10, rue des Chardonnerets, Montescot
- Mme Pascale JONQUERE - Chemin des terres verts, Corneilla del Vercol

Propose comme membres suppléants :

- Mme Laetitia SI DJILANI - 21 rue des Margueridettes, Montescot
- M. Mickaël MAROLLEAU - 2, rue Henri Matisse, Montescot
- Mme Magali RIBES - 35, rue des Chardonnerets, Montescot
- M. Mickaël MAROLLEAU - 2, rue Henri Matisse, Montescot

Mme Christelle BOULAY - 4 place des Fauvettes, Montescot  
M. Abraham MEDADJ - 21, rue des Roses, Montescot  
M. Jonathan PARON - 9, Mas La Fabrègue, Montescot  
M. Matthias ALZEARI - 11, avenue Paul Valéry, 66200 Montescot  
Mme Maryse MARTTNS - 28, rue des Peupliers, Montescot  
M. Michel PALAU - 5, rue du Roussillon, Montescot  
M. Charles MOULIN - 14, rue des Mimosas, Montescot  
M. David SALA - 57, rue des Eglantiers, 66670 Bages

#### Délibération N° 2020/018

##### **OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET COMMUNAL 2019**

Mr le Maire, ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, le Conseil Municipal de procéder à l'élection du président de séance pour les votes des comptes administratifs de la Commune.

Sous la présidence de Sébastien SANCHEZ, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2019 qui s'établit ainsi :

##### Réalisation de l'exercice 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	1 411 245.11 €	Dépenses :	401 381.55 €
Recettes :	1 581 294.14 €	Recettes :	285 072.99 €
Résultat de l'exercice :	170 164.11 €	Résultat de l'exercice :	- 116 308.56 €
Excédent de clôture :	619 584.47 €	Excédent de clôture :	- 98 164.14 €

Hors de la présence de M. Louis SALA maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2019.

#### Délibération N° 2020/019

##### **OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET LOTISSEMENT 2019**

Sous la présidence de Sébastien SANCHEZ chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2019 qui s'établit ainsi :

##### Réalisation de l'exercice 2019

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	6 485.84 €	Dépenses :	14158.89 €
Recettes :	/ €	Recettes :	0.00 €
Résultat exercice :	- 6 485.84 €	Résultat exercice :	- 14 158.89 €
Excédent de clôture :	203 889.57 €	Excédent de clôture :	27 350.88 €

Hors de la présence de M. Louis SALA maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget lotissement 2019.

#### Délibération N° 2020/020

##### **OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL BUDGET COMMUNAL 2019**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion,**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération N° 2020/021**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL : BUDGET LOTISSEMENT 2019**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des *créances* à recouvrer, le détail des dépenses *effectuées* et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion,**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal déclare** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération N° 2020/022**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 : BUDGET COMMUNAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Louis SALA, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 • 170 164.11 € qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 : 619 584.47 €

Section d'Investissement : - 98 164.14 €

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 19 de la façon suivante :

Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 521 420.33 €

**Délibération N° 2020/023**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 : BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Louis SALA, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 du lotissement communal dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2019 : - 6 485.84 € qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019 • 203 889.57 €

Section d'Investissement : 27 350.88 €

Après en avoir délibéré :

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 203 889.57 €

**Délibération N° 2020/024**

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2020**

**Monsieur le Maire** présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2017 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter le taux des contributions directes.

Les taux seront donc les suivants :

Taxe foncière (bâti)	19.32
Taxe Foncière (non bâti)	71.95

**Délibération N° 2020/025**

**OBJET : APPROBATION MARCHE DE TRAVAUX - ATELIER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'un de marché de travaux en procédure adaptée a été lancée le 20/01/2020 avec remise des offres le 13 février 2020.

Il expose qu'après analyse des offres par le maître d'oeuvre les entreprises retenues sont :

Lot 1 - Gros œuvre - Midi Travaux	104 561.96 €
Lot 2 - Charpente métal - Richier	123 300.19 €
Lot 3 - Menuiseries alu - Marty & Delonca	17 362.80 €
Lot 4 - Cloisons, plafonds, doublage - Midi Travaux	9 592.67 €
Lot 5 - Génie climatique - R2F	16 568.40 €
Lot 6 - Electricité - Martinez et Morante	32 280.00 €
Lot 7 - Peinture - Atelier Oliver	3 436.80 €
Lot 8 - VRD - Farines	75 504.60 €

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le marché de travaux pour un montant total des travaux s'élève à 385 607,42 € TTC, approuvé avec 15 pour - 4 abstentions.

**Délibération N° 2020/026**

**OBJET : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS (RODP)**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**Il propose au Conseil :**

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du Recensement en vigueur depuis le **1er janvier 2020** ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 38,85 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

**DIT** que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

**Délibération N° 2020/027**

**OBJET : TARIF CANTINE**

**Monsieur le Maire** expose que Pour l'année scolaire 2020/2021 il est prévu 140 jours d'écoles. Le prix du repas UDSIS est actuellement de 3,80€ au 1er janvier 2020 et il augmente chaque mois de janvier. Le prix du pain par élève oscille entre 0,13€ et 0,23€ selon le prix de la baguette (0.52€ et 0.90€). En moyenne le coût d'un repas pour 2020 est de 4€ donc le coût du forfait annuel est de 560€ (4 x 140 = 560).

Il propose de réviser les tarifs afin de couvrir les dépenses

REPAS	Forfait mensuel	Ticket au repas
ENFANT	56.00 €	4.30 €
ADULTE		6.50 €

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité :

REPAS	Forfait mensuel	Ticket au repas
ENFANT	56.00 €	4.30 €
ADULTE		6.50 €

**Délibération N° 2020/028****OBJET : TARIF BOTTES DE FOIN**

**Monsieur le Maire rappelle** au Conseil Municipal qu'à l'occasion du renouvellement du prêt commodat avec Mr Fabre et ainsi que prévoit le contrat de prêt, la moitié des bottes de foin récoltées sera laissée à la disposition de la Commune.

Il propose de mettre en vente ces bottes de foin, et l'invite à délibérer sur le prix de vente.

Il expose la demande de M. Fabre se portant acquéreur de la totalité des bottes de foin mise en vente par la Commune et invite le conseil municipal à autoriser cette vente.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer le prêt commodat.
- **Fixe** le prix de vente à 25 € la botte de 300 kg.
- **Approuve** la vente des bottes de foin à M. Fabre.

**Délibération N° 2020/029****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET COMMUNAL**

**Monsieur le Maire**, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : Dépenses : 1 923 464 € Recettes : 1 923 464 €
- Section Investissement : Dépenses : 844 927 € Recettes : 844 927 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

*APPROUVE* le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2020

**Délibération N° 2020/030****OBJET : REPARTITION DES SUBVENTIONS 2020**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide**, à l'unanimité, de répartir le montant des subventions inscrit à l'article 6574 sur le budget primitif 2020 de la commune de la façon suivante :

A.C.C.A	400.00 €
Amicale pompiers	100 €
Anciens combattants	700.00 €
Association "un deux trois point de croix"	450.00 €
Club de l'amitié 3e âge	1 100.00 €
Club libre esprit	800.00 €
Association "La Source"	500.00 €
Pétanque Montescotoise	1 000.00 €
Prévention routière	100 €
Patouf et et Cie	1 000.00 €
Association "Rêves andalous"	800.00 €
Yoga pour tous	500.00 €
Boxe française	600.00 €
Tennis Montescotois	450.00 €
Ecole Maternelle	1 300.00 €
Ecole Primaire	1 380.00 €
CCAS	1 000.00 €
Gotaido Traditionnel	300.00 €

**Délibération N° 2020/031****OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET LOTISSEMENT**

**Monsieur le Maire**, présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : Dépenses : 203 889 € Recettes : 203 889 €
- Section Investissement : Dépenses : 27 350 € Recettes : 23 350 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité ;

*APPROUVE* le budget primitif du budget du lotissement communal pour l'année 2020.

### Délibération N° 2020/032

#### **OBJET : AUTORISATION DE POURSUIVRE DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC**

- > Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article, R 1617-24,
- > Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,
- > Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des *créances* locales,
- > Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- > décide de donner à M. Jean-Marc BRUYERE comptable de la Trésorerie d'ELNE une autorisation générale et permanente de poursuite conformément à l'article R 1617-24 du *CGCT*. Cette autorisation couvre l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux.

### Délibération N° 2020/033

#### **OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DE DEUX STATUES EGLISE**

Monsieur le Maire expose qu'il devient urgent de faire restaurer deux statues dans l'église.

Il indique que le Conseil Départemental dispose d'un service compétant qui réalise ces restaurations d'objets. Elles peuvent être effectuées au profit des communes par conventionnement.

Le Conseil Départemental prend en charge 74% du coût des travaux, reste à charge pour la commune 26%.

Les statues concernées sont :

- la Pietà coût	7 320.00 €	part commune	1 903.20 €
Saint Joseph	5185.00 €	part commune	1 348.10 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la restauration de ces deux statues en précisant qu'il y a une liste d'attente et que travaux ne pourront être programmés qu'en 2021. Approuvé à l'unanimité.

### Délibération N° 2020/034

#### **OBJET : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE - BIBLIOTHEQUE**

#### **OBJET : Création d'un poste contractuel de droit public de catégorie C à 10/35°**

Monsieur le présente à l'assemblée la nécessité de procéder à la création du poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, en modifiant le tableau des effectifs comme suit :

#### Filière administrative

- 1 rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe
- 4 adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint administratif 20/35°

#### Filière technique

- 1 agent de maîtrise
- 3 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint technique

#### Filière médico-sociale

- 1 ASTEM principale 2<sup>ème</sup> classe
- 1 ATSEM Principale 1<sup>ère</sup> classe

#### Filière animation

- 1 animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 adjoints d'animations principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 adjoint d'animation 35/35°

#### Contractuels de droit public catégorie C :

- 2 adjoints contractuels 35/35°
- 6 adjoints contractuels 20/35°
- 1 adjoints contractuel 26/35°
- 1 adjoint contractuel 17.50/35°
- 1 adjoint contractuel 28/35°
- 1 agent contractuel 10/35°**

#### Contractuels de droit public catégorie B :

- 1 Technicien 28/35°

Contractuels de droit privé :

- 3 agents techniques 20/35°
- 3 agents technique 35/35°
- 1 Agent de Surveillance des Voies Publiques 35/35°
- 8 agents d'entretien 20/35°
- 1 agent d'entretien 24/35°
- 2 agents d'animation 26/35°
- 3 agents d'animation 24/35°
- 2 agents d'animation 20/35°
- 1 agent d'animation 35/35°
- 1 agent administratif 24/35°
- 1 agent aide maternelle 28/35

Filière Police Municipale

- 1 Brigadier-Chef Principal 35/35°

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
*APPROUVE* la modification du tableau des effectifs.

**Séance levée à 19 h 45**

**Fait à Montescot, le 06 juillet 2020**

**Le Maire,  
Louis SALA.**

